Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20220519-24-2022-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER
---

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS
---

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

---

Date de la convocation :

**29 avril 2022**

Date de la réunion :

**19 mai 2022**

**N°24.2022**

Objet de la délibération :

**Administration Générale – Elections professionnelles 2022 – Généralisation du vote par correspondance des agents aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **19 mai 2022**

L'An deux mil vingt-deux **le 19 mai, à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

**Membres présents :**

**Titulaires :** Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Suppléants :** François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET

**Pouvoirs :**

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

**Membres titulaires excusés :** Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme – excusé.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Joël DEBUIGNE, Vice-Président)

Le Président précise aux membres du Conseil d'Administration que les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont été fixées au 8 décembre 2022 par arrêté ministériel du 9 mars 2022.

L'article 17 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise que lorsque, dans la collectivité ou l'établissement public, l'effectif relevant d'une Commission Administrative Paritaire est au 1er janvier de l'élection au moins égal à cinquante, le scrutin a lieu dans cette collectivité ou établissement.

Toutefois, lorsqu'une Commission Administrative Paritaire est placée auprès d'un centre de gestion, le centre de gestion peut décider, après consultation des organisations syndicales siégeant à cette Commission Administrative Paritaire, que tous les électeurs votent par correspondance.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20220519-24-2022-DE
Date de télétransmission : 30/05/2022
Date de réception préfecture : 30/05/2022

Considérant que les organisations syndicales consultées le 30 mars 2022 ont donné leur accord pour que l'ensemble des agents relevant des catégories A, B, C, votent par correspondance pour le renouvellement des membres des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B, C placées auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41).

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration que l'ensemble des agents relevant des catégories A, B, C, votent par correspondance pour le renouvellement des représentants du personnel, lors du scrutin du 8 décembre 2022, pour les Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B, C placées auprès du CDG 41.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'acter le vote par correspondance de l'ensemble des agents aux Commissions Administratives Paritaires relevant des catégories A, B, C, placées auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, lors du scrutin du 8 décembre 2022.
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 19 mai 2022

Publié ou notifié le : 30 mai 2022
Exécutoire le : 30 mai 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Le Président

Eric MARTELLIERE